

## Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20210927-D2021-46-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2021  
Date de réception préfecture : 30/09/2021

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2021-46 en date du 27/09/2021 concernant la construction de vestiaires au stade Las Minaudas :**

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 27 septembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 22 septembre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Maire rappelle que par délibération du 02 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction de vestiaires au stade Las Minaudas.

Depuis, la commission des travaux a dû faire évoluer le projet pour tenir compte de contraintes techniques.

Le coût d'objectif de l'opération de construction de vestiaires, maîtrise d'œuvre et études comprises est désormais estimé à 309 145,00 euros HT soit 370 974,00 euros TTC.

Un plan de financement actualisé de cette opération a été élaboré comme suit :

DEPENSES	
Travaux	257 800,00
Frais et honoraires	34 170,00
Divers et imprévus	17 175,00
TOTAL HT	309 145,00
TVA 20%	61 829,00
TOTAL TTC	370 974,00
RECETTES	
Conseil Départemental de la Haute-Vienne - Subvention	92 743,50
Etat - Dotation de soutien à l'investissement Local - CRTE	61 829,00
Etat - Dotation d'équipement des Territoires Ruraux	92 743,50
Fonds propres / Emprunt	123 658,00
TOTAL	370 974,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** la modification du projet de construction de vestiaires au stade Las Minaudas.

**APPROUVE** le coût d'objectif actualisé de l'opération soit 309 145,00 euros HT et 370 974,00 euros TTC.

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le **30 SEP. 2021**

# Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20210927-D2021-46-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2021  
Date de réception préfecture : 30/09/2021

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**MANDATE** le Maire pour demander une modification du dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

**MANDATE** le Maire pour déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre des dotations de soutien à l'investissement local (Contrats de relance et de transition écologique).

**MANDATE** le Maire pour compléter le dossier de demande de subvention déposé auprès des services de l'Etat dans le cadre des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**AUTORISE** le Maire à signer et à déposer la demande permis de construire.

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir pour la réalisation de cet investissement.

A La Geneytouse, le 29 septembre 2021

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le **30 SEP. 2021**